

Décret

Générale

colonial

Décret n° le 15 décembre 1952. approuvant la délibération du-17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, modifiant l'impôt du timbre.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 décembre 1952

Numéro JO
n° 14 du 22/12/1952

Date du numéro
22 décembre 1952

VISAS

Vula délibération du 17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, modifiant l'impôt du timbre
Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

E st approuvée, eri ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée du 17 octobre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, modifiant l'impôt du timbre. Art. 2.—Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française, au Journal officiel de la Côte Française des Somalis, et inséré au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

ANTOINE PINAY.Par le Président du Conseil des Ministres :Le Ministre de la France d'Outre-Mer.Pierre

PFLIMLIN